**Economie de l’Union Européenne**

**CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE**

VOCABULAIRE :

* UE : comprend 27 pays, plusieurs vagues d’élargissements successifs
* UEM : zone euro (= Union économique et monétaire), comprend 17 pays
* Association Européenne de Libre Echange (AELE) : crée en 1960, réduite de peu adhésion de nombreux pays à l’UE, limitée à échange de produits industriels et de produits agricoles transformés et de produits de pêche
* Espace Economique Européen : EEE, crée en 1993, comprend 27 pays de l’UE, pays de l’AELE (sauf CH)
* Parlement méditerrannéen : 27 pays de l’UE + pays du Maghreb, comporte un volet de sécurité, comporte un volet économique et financier (développement de coopération), comporte un volet social et culturel (Union pour la Méditerranée (mai 2008))

CADRE INSTITUTIONNEL DE L’UE :

* Organisation plus qu’intergouvernementale mais pas non plus une fédération
* Se compose de la commission du parlement européen, le conseil de l’UE et le conseil des Ministres
* Des fonctions de stabilisation, des allocations des ressources, de redistribution des revenus (classification de Musgeve)
* On pousse à convergence des politiques nationales (stratégie de Lisbone) afin d’atteindre des objectifs européens
* Politique monétaire nationale nulle car gestion de celle-ci par la BCE
* Une politique fiscale qui relève uniquement de l’Etat, mais redistribution internationale qui ne relève que de l’UE

5 MODES DE GOUVERNANCE :

* Délégation inconditionnelle de responsabilité de politique économique
* Délégation supervisée (ex : PAC)
* Surveillance peu insistante, commentaire des politiques des Etats (ex : pacte de stabilité et de croissance)
* Coordination volontaire des politiques nationales (politique pour l’emploi)
* Autonomie pure et simple des politiques des Etats (politique fiscale directe telle que impôts sur le revenu ou la protection sociale)

ETAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE :

* Dixième comédie de Dante (1306) où idée d’un empereur au dessus des souverains
* Projet de la paix perpétuelle de Kant (1795)
* « Etats Unis d’Europe » de V Hugo et repris par Churchill
* 1ères tentatives (1948-1957) :
  + Avec l’OECE qui établit l’union en 1948 sous l’égide des USA
  + Conseil de l’Europe (1949) avec assemblée consultative mais sans pouvoir avec problème de la règle de l’unanimité
  + CECA en 1951 avec Monnet et Schuman (application de la méthode des petits pas) avec abandon de souveraineté dans des domaines précis
  + Mais échec de la CEN en 1954
* Le traité CEE, le traité CEEA, et réalisation de l’union douanière (1957-1968) :
  + Euratom
  + Pac (1962)
  + Union douanière en 1968 est achevée surtout sur le plan économique, mais organisation tripartite des politiques (commissions, parlement, justice). Pas de réelles avancées à cause de réticences de certains pays comme la France (De Gaulle protège les Etats Unis d’Europe, souhaite garder sa souveraineté)
* Mise en place du marché commun (1968-2002) :
  + Suppose liberté des B&S, de circulation des personnes et des capitaux
  + Deux rapports (Delors et Cechimi) soulignent l’inachèvement de l’Europe en 1985 et 1988 avec les normes techniques et sanitaires. Les préférences nationales sur marchés publics, les différents obstacles aux échanges entrainent des souscrits. On a tenté alors de relancer la dynamique européenne avec l’Acte Unique Européen (1er juillet 1987 entrée en vigueur) et mise en place d’un livre blanc faisant des obj tels que l’extension d’un nombre de pays membres
* Du marché unique à l’UEM :
  + Idée d’une monnaie unique car permet de se prémunir contre les variations de taux change et à la suite de la crise de la SME (attaques spéculatives sur le francs, montre l’incompatibilité de profits fixes, politiques monétaires autonomes et circulation libre des capitaux…)
  + Traité de Maastricht (1992) instaurent euro (adopté en monnaie scripturale en 57 et en monnaie fiduciaire en 2002)
* Traité d’Amsterdam (2/04/1997) : intégration de l’espace Schengen
* Pacte de stabilité et de croissance adopté en juin 1997 (3% de déficit du PIB et 60% de dette du PIB)
* Stratégie de Lisbonne (2000)

UNITE ECONOMIQUE AU SEIN DE L’UE : (cf p33 brochure TD)

Disparités géographiques (au niveau démographique et physique). UE confrontée au vieillissement de sa population. Mais surtout problème de convergence des Etats au niveau économique :

* Nominal (taux d’inflation, niveau déficit public, taux d’endettement…) Les écarts de profits se sont considérablement réduits entre pays européens. Dans le traité de Maastricht, critères de convergence nominale mais on ne peut dire qu’il y ait convergence nominale depuis adoption de l’euro car écarts se sont creusés (problème de la dette souveraine des Etats et du risque de contagion qu’il entraine).
* Réel (niveau de vie ramené à PIB/tête, taux de chômage, PPA), hétérogénéité où nouveau entrants sont nettement moins riches que les anciens.

EXEMPLE DE ZONES DE LIBRE ECHANGE DANS LE MONDE :

* Asean
* Mercosur
* UE
* Alena

DIFFERENTES FORMES D’INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE (BALASSA) classées par degré d’intégration d’intensité croissante :

1. Zone de libre échange caractérisée par suppression de douane mais tarifs douaniers pour pays extérieurs à zone (ALENA)
2. Union douanière : ZLE + adoption d’un tarif douanier commun à l’égard des pays extérieurs à zone (CEE)
3. Marché commun : union douanière, libre circulation des services et capitaux (MERCOSUR ou acte unique européen de 1986)
4. Union économique : marché commun + harmonisation des politiques économiques (UE)
5. UEM : forme la plus aboutie, union économique + politique monétaire commune confiée à une autorité supranationale (UEM – zone euro)

Cette classification contient des intégrations commerciales (1 à 4) et une intégration monétaire (5)

Etude commerciale fait référence aux théories du commerce international.

Etude monétaire fait référence aux régions monétaires optimales.

**Section 1.**

La statique comparative : pas d’éléments qui mènent à une dynamique. Supposons économie autarcique au départ. Si pays s’ouvre au RDM (en excluant petits pays qui n’a pas d’effets) alors l’offre est inélastique au prix. La demande se réduit et les importations également car décision de taxes douanières. Or, on constate qu’en situation de LE, surplus du consommateur est plus important, tandis que surplus du producteur est plus restreint.

Triangle d’Allerghen : perte sociale sèche.

* C’est lié à l’inefficience des producteurs nationaux qui produisent plus sans être plus compétitifs. Il y a ainsi une distorsion des productions
* C’est expliqué par achats moins mains plus chers des consommateurs. Cette perte est alors en partie composée par maintient est préservation d’emplois dans le pays. Mais politiques moins couteuses existent (cout/nbe emplois sauvés).

Offre mondiale doit tenir compte du grand pays, la taxation a pour effet :

* Si pays étrangers n’internalisent pas la taxe, effet positif mais pour ne pas prendre clientèle, pays étrangers producteurs internalisent la taxe.
* Peut améliorer terme de l’échange même s’il s’agit de faire comparaison de surface. Le problème : trouver le tarif optimal qui maximise l’équilibre de l’échange (bien être collectif). Si l’offre étrangère très élastique, alors eM= infini. Si parfaitement élastique, alors on peut fixer fort type tarification.

Théorie de l’union douanière :

* Suppression des droits de douanes et de toutes formes de protectionnisme
* Quels sont les effet de l’union douanière sur pays qui la constituent (Viner) ?
  + Effet de création de trafic : lorsque remplacement d’une production de biens (après loi comparative) par importation
  + Effet de détournement de trafic : on importe des biens à autre pays de l’union qui sont plus chères que ceux vendus à l’extérieur.

Viner cherche à fixer un tarif. Or ces deux effets peuvent coexister, tout dépend de l’importance de ces deux effets. Les avantages d’une union douanière dépendent de plusieurs variables :

* Plus couts faibles, plus l’intégration économique connait des gains.
* Plus structure de production est concurrente, plus forte est la probabilité que l’union puisse créer d’autres spécialisations en apportant du bien être.
* Niveau des droits de douane avant l’union compte, or si était faible avant, alors bénéfique
* Niveau d’importation faible avant, alors effet de détournement de trafic moindre
* Si pays membres commercent peu avec RDM, effets détournement trafic faible
* Accroissement taille augmente effets favorables de l’union

Il existe beaucoup d’études sur CEE qui montrent que :

* Pour produits manufacturés, création de trafic non négligeables. Donc semble que cette création l’emporte sur détournement.
* Pour produits, PAC a entrainé un détournement sensible du trafic.

Théorie de Viner entraine création ou détournement de trafic. Beaucoup d’économistes trouvent qu’il y a majoritairement des effets négatifs dans RDM, les effets se sont aggravés sur l’UE qui atteint un statut de grand pays et se comporte en bloc commercial en maintenant son bien être au détriment du RDM. Si non coopération entre blocs, alors chute du bien être dans l’ensemble de ces blocs. Krugman montre que nombre zone qui minimise coopération sont 3 (la Triade).

Critique de la théorie de Viner  avec reproche de non prise en compte des effets dynamiques de ces blocs :

* Constitution, élargissement d’une union régionale augmente concurrence se traduisant par hausse d’innovations et hausse production (à moindre cout) reliée à une baisse des prix et stimulation PA des ménages. Cela favorise le bien être du RDM
* Abstraction de l’importance de la géographie dans échange où deux pays voisins ont tendance à commercer entre eux naturellement afin de minimiser les couts de transports et de transactions. Existe des distorsions indépendemment de la constitution ou non d’une union douanière entre pays.
* Cela bénéficie des effets de création de trafic dans pays tiers où il y a eu délocalisations. Ces producteurs nationaux subiront cout de ces détournements de trafic.

Position de l’OMC : prone multilatéralité des accords d’intégration régionale, considère que ces accords constituent un tremplin vers le libre échange.

Les théories du commerce internationale :

* Théorie des avantages absolus (Smith) : un pays importe un bien si couts de production plus élevés. Si un pays n’a aucun avantage absolu, on est dans l’impasse théorique.
* Mais résolue par Ricardo avec théorie des avantages comparatifs (avec production et cout de drap et de vin dans deux pays) où un pays a intérêt à se spécialiser dans la production d’un bien pour lequel il possède la plus grande supériorité relative ou la moins grande infériorité relative. Pour Ricardo, les échanges sont mutuellements avantageux où en se spécialisant permet un pays d’obtenir des gains et une structure de production optimale.
* HOS (Hecksher Ohlin Samuelson) : principe des avantages comparatifs identiques mais lié aux dotations en facteur de production. Les pays ont intérêt à se spécialiser dans les productions dans lesquelles ils possèdent le plus de facteurs de production et importent les facteurs de production manquants « l’échange inter est un facteur abondant contre des facteur rares » (Samuelson).

L’ouverture inter génère un gain. Ce gain nait de la spécialisation de chaque pays dans lesquels les biens possèdent un avantage comparatif. Le commerce inter prend la forme d’un jeu à somme positive d’apèrs économistes des théories traditionnelles. L’échange inter dépend de l’intensité relative de la production.

Dans la mesure où le protectionnisme limite les imports, il ne permet pas aux pays d’exploiter ses avantages comparatifs (situation sous optimale). On suppose que rendements d’échelle sont constants (rapport équivalent entre utilisation des facteurs de production et la production). On suppose qu’il y a une absence de mobilité des facteurs de production. La concurrence pure et parfaite n’est qu’un exemple de structure de marché. Dès lors, quand est il en concurrence imparfaite ?

Les nouvelles théories du commerce international (Krugman, Spencer, Brender, Helpman) :

* Echanges intrabranches
* On suppose être en concurrence imparfaite dans situation de rendement d’échelle croissant et où il y a différenciation de produits
* Existence de gain à l’échange même en l’absence d’avantages comparatifs, ouvert au RDM chaque pays exploite les gains de rendements d’échelle ce qui lui permet d’accroitre le bien être du consommateur. Le commerce international permet de discipliner les producteurs nationaux qui sont menacés en permanence par producteurs étrangers via les importations.

**Section 2 : Intégration monétaire et théorie des Zones Monétaires Optimales**

Repose sur les fondements de l’intégration monétaire et renvoie à l’optimalité des zones monétaires.

Remarques :

* L’UEM, l’intégration monétaire est la dernière étape avant l’intégration politique.
* On peut faire UM avant UP. L’UM peut être interpréter comme un passage de la fourniture national à la fourniture communautaire. Mais faut d’adoption d’une monnaie commune donnent lien à l’abandon de monnaie nationale.

Définitions :

* Régimes, systèmes de change : définit les règles de détermination des taux de change (fixe, intermédiaire, flexible). Dans les années 90, la plupart des pays adoptent le taux de change flexible.
* Zones Monétaires (ZM) : ensemble géographique à l’intérieur duquel les taux de change bilatéraux sont stables. Sa formation peut être conséquence d’un accord de change (SME) qui relève le plus souvent d’une décision unilatérale explicite (cas de l’Argentine qui fixe une parité de sa monnaie par rapport au dollar où un peso argentin vaut exactement un dollar US) ou implicite (cas des pays asiatiques où leur monnaie suis conséquence de change du dollar).
* Union monétaire : lorsque les pays ont une parité fixe et irréversible de leur monnaie, alors ZM se transforme en UM.

Théorie de la zone monétaire optimale.

Débat : l’UEM, est-elle une zone monétaire optimale ? Cette théorie est crée par Mundell pour comparer les régimes de change (dans les années 60), elle n’est pas crée pour comparer les unions monétaires (au départ). On peut reformuler celle-ci comme réflexion sur l’arbitrage entre la zone optimale et l’union monétaire. On a un problème de l’arbitrage des coûts et des avantages.

* Coûts (macroéconomiquement) où pays perdent leur efficacité de politique économique et le taux de change comme instrument de régulation conjoncturelle.
* Avantage : l’UM protège contre les risques des taux de change.

Les chocs sont des modifications brutales non anticipées de l’offre et de la demande globale d’un pays.

Un choc symétrique est un choc qui affecte tous les pays tandis qu’un choc asymétrique est un choc qui affecte tous les pays différemment. Un choc est non résolu si les pays adoptent un taux de change fixe. Il faut alors trouver d’autres moyens pour y faire face.

Critères de la ZMO (ex ante) :

1. Mobilité des facteurs de production
2. Degré d’ouverture des économies et intensité des échanges commerciaux dans la zone
3. Nature de la spécialisation, degré de diversification des économies
4. Intégration budgétaire, fédéralisme fiscal
5. Homogénéité des préférences

Suite du débat : la viabilité de l’UM doit reposer sur la réalisation ex post de ces critères car ces critères non indépendants du régime monétaire optimal. Il faut que le pays puissent employer leur dotation factorielle. On aura une diversité de production en se spécialisant tant en rendant l’utilisation de monnaie comme plus difficile (de par les cycles économiques différents entre pays, qui ne sont pas synchronisés). Ces membres de l’UM seront plus vulnérables aux chocs d’offre asymétriques et auront des revenus par conséquents moins corrélés. L’intégration économique et monétaire accroit les échanges commerciaux entre les pays membres et rapprochent leur cycle économique. Ainsi, Frankel et Rose affirment que les critères de ZMO sont endogènes. Deux pays qui adoptent une monnaie commune en passant en change fixe voient leurs échanges commerciaux se renforcer et leur cycle économique se rapprocher. Donc une monnaie commune est perçue comme un engagement sérieux et durables et facilités les IDE et les contrats à long terme. Cela encourage le processus d’intégration de politique.

SCHEMA

Il faut s’unir d’abord et l’optimalité viendra par la suite.

Pourquoi est il important que les cycles économiques des différents pays d’un groupe soient fortement synchronisés ? Pour une politique monétaire commune. Les cycles économiques doivent être fortement synchronisés afin que cette politique puisse rendre les mêmes effets porteurs. Si non-synchronisation, certains auront des aspects ++ et d’autres des aspects --.

L’Allemagne, la France, l’Espagne et l’Italie sont 4 pays larges de la zone euro : corrélation fortes des cycles économiques de ces pays.

Etudes empiriques sur le débat :

Comment ? Différence entre les croissances constatées et les croissances potentielles (croissances obtenues si facteurs pleinement utilisés), stabilité jusque dans les années 1990. Les SIFA représentent 80% des échanges de la zone euro. On constate une corrélation accrue entre chaque pays de l’UE. Période 92-96, achèvement du marché unique et préparation à l’UEM (période importante). On connait des rythmes d’inflation très différents. Or, la zone montre que la différenciation persiste entre 99-04 quand un taux d’intérêt réel (taux d’intérêt nominal – taux d’inflation), on constate qu’il est négatif en Irelande et en Espagne mais à effets néfastes sur l’Allemagne et sur la France (considérés comme vertueux). Souvent, il n’y a pas de consensus entre les économistes.

**CHAPITRE 2 : LA BCE ET LA POLITIQUE MONETAIRE**

Introduction : au départ, pas de perspective de politique monétaire (traité de Rome) « L’Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas » (Rueff), en 1970, rapport Wermer détaille les étapes de la création de l’UEM.

1ères tentatives d’intégration monétaire :

* Le serpent monétaire crée à la suite des accords de Bretton Woods et de Jamaïque où il y a avait un fort risque de fluctuations des monnaies européennes.
* SME (1972) : il permet de fixer des marques de fluctuations (environ 2,25%) appelé le tunnel. L’écart entre les deux monnaies européennes ne doit pas être supérieur à 2,23% appelé le serpent. Mais le 1er choc pétrolier met à mal la balance des paiements des monnaies europénnes. En 1979, cela a pour conséquence de créer le « Système Monétaire Européen » avec pour objectif d’assurer la stabilité des changes entre monnaies européennes et d’engager une convergence des politiques économiques. On crée une monnaie « L’ELV » qui dépend des variations monétaires au jour le jour des changements de parités.

Cours niveau central, cours des prêts libéraux : relier les monnaies européenne entre elles en cas de variations sur un marché des changes, les BC doivent intervenir en achetant et en vendant des devises. Si les interventions de la BC ne suffisent pas, on peut réajuster les parités en dévaluant ou en réévaluant. Le SME a quand même bien fonctionné de janvier 1987 à 1992 et a permis de limiter l’instabilité des taux de changes des pays membres de la CEE et de réduire les écarts en matière de performances économiques. Le SME a représenté un puissant facteur de désinflation. Entre septembre 1992 et juillet – août 1993, le SME connait des attaques spéculatives sur les monnaies faibles (espagnoles, italiennes…). Du coup, on a élargi la marge d’écart. Mais il faut rappeler que dans les années 90, on a assisté à une libéralisation de circulation de capitaux et un abandon des contrôles de change. L’Europe subit également deux chocs :

\* Une phase de récession marquée : cela nécessite une politique économique accommodante où il n’est pas possible car le SME est asymétrique. Cette politique monétaire restrictive a un coût sur le chômage et l’emploi.

\* Réunification allemande entraine la mise en place de politique monétaire restrictive par la Bundesbank afin de combattre l’inflation. Mais c’est en contradiction avec la conjoncture.

La conséquence de tout cela a été des attaques spéculatives avec des marchés financiers sceptiques sur la création d’une UEM. Pas possible d’avoir une parfaite mobilité des capitaux, des taux de change fixes et une politique monétaire commune. Ces trois critères sont non indépendants d’après Mundell (avec son triangle).

L’UEM se traduit par une parte de l’autonomie de la politique monétaire, mais on a fixité absolue des taux de change et libre circulation absolue des capitaux.

SCHEMA : Triangle de Mundell

Avantages et inconvénients de la monnaie unique :

Avantages :

* Avec UM, risques de changes disparaissant qui sont liés à une variation des taux de change d’un pays.
* Facilité d’intégration des entreprises sur les marchés financiers.
* Monnaie unique ferme porte à spéculation (ou en tout cas, attire les attaques spéculatives).
* Diminution de la contrainte extérieure où pays qui connait un déficit de sa balance commerciale ne subit plus une déflation.

Inconvénients :

* Perte d’un instrument économique, les taux de change pour faire face aux chocs asymétriques.
* Perte de souveraineté monétaire
* Problème de coordination entre politique monétaire menée par BCE et politiques budgétaires menées par chaque Etat membre. Le « policymix » est confronté au problème d’une combinaison budgétaire et monétaire européenne particulière.
* Risque de surévaluation de l’euro (et son appréciation a pour effet de rendre les importations moins chères pour les résidents de la zone euro et en particulier, les dépenses énergétiques mais dégrade la compétitivité des entreprises européennes).

Définitions :

* UEM : monnaie unique et politique monétaire fédérale
* SEBC = BCE + 27 BCN
* Eurosystème = BCE + 16 BCN ayant adopté l’euro
* BCE : instituée en 1998 et fonctionne depuis le 1er janvier 1999, indépendante, composée du Conseil des gouverneurs, du Directoire et du Conseil Général, elle a pour objectif principal de maintenir la stabilité des prix

**Section 1 : L’objectif de stabilité des prix : fondements et limites**

La stabilité des prix correspond au maintient d’une inflation faible à moyen terme où plus le l’inflation est faible, plus elle est stable et donc plus les prix sont stables.

La BCE définit comme progression sur un an où inflation doit être comprise entre 0% et 2% à moyen terme. Or des critiques, où l’inflation entre 0% et 2% fait courir un risque de déflation étant donné que pays européens sont hétérogènes puis vérifiée en mai 2003, où le taux de croissance de l’IPCH tend à moyen terme autour de 2%.

L’objectif de la BCE correspond à celui des autres principales banques centrales. Même si, la Fed a pour autre objectif la croissance et l’emploi. Pour Bank of England, autre objectif en plus, celui de la croissance.

On lutte contre l’inflation car :

* Génère des coûts et brouille la prise de décisions des agents économiques
* Pénalise l’emploi
* Oblige des taux d’intérêt élevés afin que les agents financiers acceptent de détenir des actifs libellés dans la monnaie nationale (mais le taux d’intérêt élevé baisse les investissements)
* Augmente les primes de risques des taux d’intérêt
* Phénomène de « limite devant la monnaie »
* Induit des modifications importantes dans la répartition des revenus et du patrimoine
* Source de bouleversements politiques (cas de l’Allemagne dans l’Entre-Deux-Guerres avec hyperinflation)

Mais certains de ces arguments peuvent être confirmés :

* Ne justifient pas une inflation aussi basse
* Crainte de reprise d’inflation car les bulles spéculatives sur les matières premières
* Risque d’instabilité sociale et politique en situation d’hyperinflation

Le taux d’inflation est représentatif du taux des salaires nominaux.

Samuelson et Solow montrent que l’inflation est une mesure de politique économique. On a donc une relation inverse entre l’inflation et le chômage. A la suite d’une politique de relance, on a une hausse de Y, une hausse des salaires, les entreprises embauchent davantage et donc reprise de la croissance. Mais par la suite, il y a une poussée de l’inflation.

En vertu de la théorie quantitative de la monnaie [MV = PT], toute injection de monnaie a une conséquence sur P.

Où M est le niveau général de la monnaie, V vitesse de la circulation de la monnaie, P niveau général des prix, T niveau de transaction.

« L’inflation est toujours d’origine monétaire » (M. Friedman) : les salariés ont une anticipation adaptative et sont victimes de la hausse des prix. Ils offrent davantage leur travail. Quant aux entreprises, elles anticipent parfaitement la variation des prix. Les variations sur la période suivante, les salariés révisent leurs anticipations. Du coup, les politiques de relance sont efficaces à court terme et non à long terme (la courbe de Phillips est alors verticale) où le taux de chômage revient à son point de départ (dit par Friedman, « taux de chômage naturel »). On peut baisse le chômage par des réformes structurelles.

« Les nouveaux classiques » élaborent que : les agents anticipent parfaitement les mesures prises par l’Etat. Ici, les politiques de relance sont inefficaces à court termes et à long terme. La seule manière pour que l’Etat agisse est de mettre en œuvre des politiques économique par surprise.

Les conséquences de ce débat en terme de politique économique débouchent sur un consensus pour se fixer des politiques de règles (on abandonne alors les politiques discrètionnaire) car il en va de la crédibilité de la BC qui à l’inverse revoit ses engagements (incohérences intemporelles).

**Section 2 : L’indépendance de la BCE et les institutions de la politique monétaire européenne**

Le risque de seigneuriage de la part des gouvernements renvoit au risque que les BC les financent par des émissions abondantes de monnaie. Le problème de la crédibilité des BC et le problème d’incohérence intemporelle (Kydland et Prescott qui montrent que la crédibilité de la BC est plus forte si elles agissent ou opèrent dans un temps long) (en 1977). Il faut que les mandats des BC soit tourné/centré vers la lutte contre l’inflation. On crée alors un cadre institutionnel qui leur interdit de prêter au gouvernement. Pour éviter le lien inflationniste (Barro et Gordon en 1983), la BC doit convaincre les marchés qu’elle maintiendra l’inflation à un taux bas.

La crédibilité de la BC est la capacité à ne pas s’éloigner de son objectif et la capacité à montrer aux agents qu’elle ne révisera pas ses engagements.

Le principal danger est l’incohérence intemporelle où la BC après avoir commencer un objectif, revient sur ses engagements.

Pour établir la crédibilité :

* Construire sa réputation grâce à la fonction de la règle du comportement auxquelles la BC s’efforce de suivre (en la BC s’engage à ne pas se dévier d’une cible d’inflation)
* Importance que les gouverneurs-banquiers centraux soient nommés pour longtemps
* Importance de banquiers centraux conservateurs car lutteront contre l’inflation longtemps
* Lier par un contrat le banquer central

Importance de l’indépendance des BC :

* Le taux d’inflation de long terme est négativement corrélé avec degré d’indépendance des BC des pays industrialisés Alesiner et Summers, 1993). Où la corrélation est l’existence de lien statistique entre deux variables causalité.

Les critères d’indépendance de la BCE :

* Institutionnelle vis-à-vis de toutes les ingérences et en particulier, des gouvernements. La BCE n’a à recevoir aucune instructions de tiers (organismes et gouvernements) qui doivent respecter ce principe.
* Fonctionnelle où la BCE dispose de la compétence exclusive de la politique monétaire au sein de la zone euro. La BCE décide de l’émission de la monnaie. L’Eurosystème interdit le prêt d’aux gouvernements.
* Personnelle où les membres du directoire disposeront de mandats longs car nécessaires à la construction d’objectif à moyen terme. Interdiction de licencier les gouverneurs et membres du directoire sur base de politiques résultats de politiques antérieures. Les délibérations et les votes sont secrets.
* Financière renvoit à l’autonomie de la BCE ou permet à la BCE de mener à bien ses missions grâce à un budget qui lui est propre.

Les limites de l’indépendance :

* Chaque gouverneur peut décider de faire cavalier seul
* Politique monétaire unique mais en révision de diversité budgétaire, elle a un impact plus ou moins différent entre les pays
* Manque d’incitation de coordination de policy-mix
* Manque de légitimité démocratique où la BCE n’est auditionnée que 4 fois par an

**Section 3 : La conduite de la politique monétaire dans la zone euro**

L’objectif final de la BCE est de maintenir la stabilité des prix.

La stabilité des prix correspond à maintenir un taux d’inflation en-dessous, mais proche de 2% à moyen terme (définition de la BCE de 2003).

1. Comment fait-elle pour l’atteindre ?

Deux piliers :

1. Elle renvoie au suivi du taux de croissance annuel de l’agrégat monétaire M3 qui ne doit pas dépasser 4,5%. D’après une théorie quantitative de la monnaie, on a . La BCE est très critiquée car incompréhension sur l’importance de cet indicateur. En pratique, la BCE privilégie le second pilier.
2. Contenu très ecclectique regroupant de nombreux indicateurs et rend peu visible la stratégie de la politique monétaire. D’où nécessité de créer des règles pour garantir la visibilité au public.

Instruments de la politique monétaire :

* Opérations d’open market
* Facilités permanentes
* Réserves obligatoires

Avec ses taux directeurs, la BCE donne un signal sur la politique monétaire mise en œuvre et aura des répercussions sur les taux fixés par les banques de second rang.

La Fed, avec excès de liquidité depuis 2001, a entrainé la création de bulles spéculatives sur les marchés des matières premières et des changes.

Débat sur le fait de remonter ou pas, les taux directeurs de la BCE et la Fed, d’autant plus que cela peut avoir des conséquences négatives (cas de la Banque du Japon où le Japon a mis plus de 10 ans pour se remettre du cassage de la croissance suite à un relèvement des taux directeurs).

1. Quel comportement effectif de la BCE ?

On compare l’influence de la Fed et BCE grâce aux taux d’intérêt directeur. On constate que deux thèses s’affrontent quant à l’évaluation de la politique monétaire de la BCE :

La BCE serait attentiste et suit avec décalage les politiques de la Fed. Face aux ralentissements de l’économie, la BCE est attentiste. Elle sur-réagit en termes d’inflation qui accélère (elle est plus prudente).

La Fed a un engagement plus marqué et plus résolu que celui de la jeune BCE (mouvement des taux d’intérêt plus ample). L’amplitude du taux directeur américain a été de 625 points de base avec un taux le plus bas de 0 à 0,25% et un taux le plus haut de 6,5%. L’amplitude du taux directeur européen est par contre de 375 points de base dans la zone euro avec un taux le bas de 1% et un taux le plus haut de 4,75%. Les USA connaissent deux fois plus de variations plus fréquentes sur cette période tandis que l’Europe est attentiste et peu lisible. Or la lisibilité des politiques monétaires pour l’ensemble des banques centrales modernes est un enjeu majeur pour deux raisons :

* Assure une plus grande efficacité en permettant aux agents économiques d’intégrer cette politique monétaire dans leurs anticipations et dans leurs comportements
* Nécessaire pour contrebalancer le déficit démocratique que le statut engendre.

La BCE a un comportement asymétrique (sur-réaction face à l’inflation), elle est plus prudente face aux ralentissements. En 1999 : hausse du rythme de 1% à 1,5% dans la zone euro provoque une hausse plus que proportionnelle (taux de refi). La réaction européenne plus vigoureuse comparativement pendant les périodes des hausses de taux. L’activisme de la Fed constraste avec la prudence de la BCE.

En juillet 2008, la BCE augmente ses taux d’intérêt directeur dans un contexte où les anticipations économiques baissent (hausse des prix de l’énergie et des matières premières) puis une baisse de façon graduelle.

L’objectif principal de la BCE est la stabilité des prix via l’IPCH tandis que la Fed a un double objectif : la croissance et l’emploi mais la BCE en fixant ses taux directeurs, la BCE suit les impulsions de la Fed avec des retards d’environ six mois. La BCE malgré son jeune âge a mené des politiques expérimentées supporte bien les comparaisons avec la Fed (qui est une vieille institution). Le taux de refi (de la BCE) est à 1,5% et le taux directeur de la Fed est entre 0% et 0,25%. La BCE, grâce au taux de refi, influence les taux d’intérêt à court terme. On reproche à la BCE d’avoir une cible d’inflation trop basse en sachant que cela ne change pas de comportement des agents.

Le taux de refi (BEC) est d’environ 1% alors que le plus haut est d’environ 4,75% alors que le taux de refi (Fed) est d’environ 0,25%. L’amplitude des variations de taux est plus forte pour Fed que pour la BCE. Donc la politique BCE apparait attentiste et peu lisible. Cela s’explique par jeunesse de son institution. Sa lisibilité est nécessaire pour contrebalancer le déficit démocratique (ne rend pas beaucoup de compte).

La Fed aurait un comportement asymétrique (sur-réagit en période de croissance et sous-réagit en période de crise). Quant à la BCE, elle réagit avec du retard et de manière modérée. Elle est dite suiviste car semble suivre la politique américaine mais avec un décalage de 6 mois.

Le bilan de la BCE est nuancé grâce à une contre théorie qui la voit davantage « pragmatique de bon aloi » alors qu’elle a subi une entrée en pleine crise asiatique (1997-2000). La BCE se comporterait comme les autres grandes BC en étant sensibles aux cycles économiques et aux variations de changes (donc pas seulement de stabilité des prix), la BCE se préoccupe d’un certain besoin de stabilisation conjoncturelle. Il existe des liens étroits entre la position cyclique dans l’économie de la zone euro et le taux d’intervention de la BCE.

L’argument est soutenu par la règle de Taylor : lire si accommodante, restrictive, etc… Décrire la réaction moyenne de la Fed à l’inflation et à l’écart d’activité.

EQUATION REGLE DE TAYLOR

On remarque que y\* correspond à la croissance potentielle c'est-à-dire le niveau minimal de production que pourrait atteindre un pays en l’état actuel de la population active et du stock de capital sans que l’inflation ne s’accélère (il faut l’estimer, on ne peut pas la mesurer).

La lenteur de la réaction de la BCE peut être expliquée par un différentielle de croissance par rapport aux USA mais en réalité, pas inférieure. La BCE réagit à l’évolution de la parité euro/dollar et une chute de l’euro par rapport au dollar (1999-2000) explique la remontée des taux directeurs de la BCE à partir de novembre 1999 et la BCE justifie ses décisions par le risque d’inflation importé.

Cela permet d’apprécier une politique monétaire. Globalement, le taux de refi de la BCE se situe en dessous des taux prédits par la règle de Taylor. Ainsi la BCE suivrait une politique monétaire accommodante.

En juillet 2007, un mouvement de défiance généralisé entre BC : on a assisté à un assèchement du crédit (« crédit crunch »). La BCE est intervenue en injectant des liquidités et a agit en « prêteur de dernier ressort ».

En 2008, la BCE remonte ses taux car on est face à un risque inflationniste. La Fed a acheté directement aux banque des titres toxiques. La BCE a eu un comportement plus prudent et a élargi la gamme des titres admis dans les prises en pension. Les taux d’intérêt à court et à long terme ont énormément baissé.

La BCE a rempli son objectif de stabilité des prix avec environ 2% par an entre 1999 et 2008.

1. Difficultés liées à la conduite de la politique monétaire

La politique monétaire commune est confrontée à divers difficultés.

1. Incertitude sur les canaux de transmission de la politique monétaire tels que :

* Canal du taux d’intérêt
* Canal du crédit
* Canal du taux de change
* Canal des prix des actifs (actions, immobiliers…)

Ces canaux de transmission ne sont pas uniformes dans la zone euro. Une variation des taux directeurs de la zone euro n’exerce pas les mêmes effets sur les pays membres (impact sur les taux de la banque et des marchés). L’achat d’un bien immobilier à un taux fixe pour la France mais à taux variable pour l’Espagne par exemple. Donc quand la BCE décide la croissance des taux, peu d’effet sur un crédit immobilier à taux fixe de France. On rappelle quand même que l’instrument principal de la BCE est le pilotage des taux d’intérêt à CT pour atteindre la stabilité des prix. Le mécanisme de transmission augmente le rythme d’inflation. Les canaux de transmission ne sont pas uniforme dans la zone euro. La dispersion des taux de croissance est corrélée aux politiques plus ou moins expansionniste de la BCE pour ces pays (taux d’intérêt réel).

1. La diversité des rythmes d’inflation selon les pays

En 2008, on fait face à un choc d’offre négatif suite à une hausse des prix du pétrole. Pour un même taux d’intérêt, des pays enregistrent un taux d’intérêt réel négatif (taux d’inflation supérieur) alors que d’autres (dits « vertueux ») subissent des taux d’intérêt réel plus élevés (taux d’inflation inférieur). La BCE ne peut et ne doit pas réagir aux disparités des pays membres car doit se concentrer sur le taux d’inflation de la zone euro.

1. Les différences structurelles importantes entre les pays de la zone euro

La gestion décentralisée de la politique monétaire au niveau des BCN. Il existe des outils institutionnels afin d’harmoniser la zone euro comme des systèmes de règlement. Les BCN exercent un rôle de supervision prudentielle. Le ratio impose aux banques commerciales d’avoir une certaine réserve. En raison de subsidiarité qui permet de faire le partage entre compétence communautaire et compétence nationale, il y a un découpage entre supervision et caractère prudentiel.

1. Contexte international de la politique monétaire : le taux de change de l’euro

La politique monétaire est fortement liée à la politique de change car un taux de change est un des canaux de la transmission de la politique monétaire. La politique de change est menée par le Conseil Ecofin et la BCE. Mais c’est la BCE qui se l’est appropriée. Actuellement, suite à la crise de la Grèce, la dépréciation de l’euro par rapport au dollar alors que c’était le contraire auparavant.

Lorsqu’il y a appréciation de l’euro a des effets anti-inflationniste avec une baisse des prix de l’importation mais une hausse des prix de l’exportation. Cela entraine une perte de compétitivité des prix des entreprises européennes et leur demandent de produire des biens haut de gamme afin de gagner en compétitivité hors prix. Les recettes fiscales baissent et les dépenses sociales augmentent (ce sont des inconvénients).

Lorsqu’il y a une dépréciation de l’euro, cela devrait augmenter la compétitivité des prix des entreprises européennes. Or cela avantage surtout l’Allemagne et non les autres pays qui échangent surtout à l’intérieur de l’UE. Il n’y a donc pas de divergences entre le pouvoir d’achat interne et externe. Le taux de change est un canal de la politique monétaire et la politique monétaire est un instrument de politique de change. La BCE gère les réserves de change et conduit les opérations de change. Ecofin ne sert finalement que d’institution de conseil alors qu’il s’agit d’une instance de décision. Ecofin rassemble les ministres de l’Economie et des Finances des pays de l’Union Européenne (différent de l’Eurogroup qui n’est qu’une instance de conseil sans pouvoir de décision et qui n’est qu’une subdivision informelle du conseil Ecofin dont l’existence est reconnue par le traité de Lisbonne). La souveraineté est partagée entre Ecofin et la BCE si conflits d’orientation, il y a débat.

Dans les faits, la BCE décide de la politique de change et la souveraineté n’est finalement pas partagée : il y a confiscation, hold up et JC. Trichet dit même « Je suis M. Euro ». La BCE est autorisée à s’opposer aux directives d’Ecofin. La hausse des prix des importations dans la zone euro (effet prix) avec la dépréciation de l’euro, entraine une baisse de l’exportation (effet quantité).

|  |  |
| --- | --- |
| Avantages et inconvénients d’un euro fort | |
| Avantages | Inconvénients |
| * Appréciation à des incidences anti-inflationnistes * Contrainte de compétitivité des prix s’impose aux entreprises car moins d’exportations pour comprimer le coût et la marge (une hausse de produit de qualité et montée en gamme, la demande est moins sensible aux prix) * Modification spécialisation internationale (secteur en déclin en perte) * Effort innovation, essor des dépenses de recherche et de développement (SCHEMA slide) | * Affaiblissement de la compétitivité des prix provoque le freinage des exportations et une hausse des importations (moins chères) * Ralentissement économique (contrainte commerciale) * Croissance faible : recette budgétaire |

Certains pays de la zone euro se sont endettés en dollar et non en euro. Du coup, si les variations de l’euro sont à la baisse, alors leurs dettes augmentent.

**CHAPITRE 3 :**

**LE MODELE DE MUNDELL-FLEMING ET LA POLITIQUE BUDGETAIRE EUROPENNE**

Le budget communautaire est très faible, inférieur à 1% du PIB donc un fédéralisme est minimaliste.

**Section 1 : Efficacité des politiques économiques et modèle de Mundell-Fleming**

La cotation à l’incertain est le nombre de monnaie qu’il faut fournir pour une unité de monnaie étrangère.

La cotation au certain pour une unité nationale, il faut obtenir tel de nombre de monnaie étrangère.

 : le taux de change, une hausse correspond à une dépréciation de la monnaie, une baisse correspond à une appréciation de la monnaie.

Les incidences sur la courbe IS en économie ouverte sont une pente de la courbe IS plus forte et d’autres effets d’aspects extérieurs.

L’équilibre sur la balance des paiements : ni d’entrées, ni de sorties nettes. Le marché est alors en équilibre.

La courbe est croissante car Y augmente (va de Y0 à Y1), on a une hausse des importations de biens. Et si les exportations ne changent pas alors on connait une baisse sur la balance des transactions courantes. On a donc une hausse de jusqu’à qu’il y a ait compensation du déficit de la balance des transactions courantes. Or imparfaite mobilité des capitaux alors courbe de BP est très élastique aux taux d’intérêt (environ parallèle à l’axe des abscisses).

Une chute des taux d’intérêt stimule l’investissement donc on a un niveau agrégé de Y plus fort. L’offre de monnaie étant, en économie ouverte, lié à et une baisse de entraine une baisse des capitaux et un déficit de la BP. Suite à la sortie de capitaux donc du taux de change côté à l’incertitude mais comme le taux de change fixe, la BCE a des instruments pour empêcher la chute de la monnaie nationale en achetant des devises et en réduisant les émissions de la monnaie nationale. Donc la courbe LM se déplace vers la gauche jusqu’à ce que LM revienne au point de départ.

Si politique monétaire expansionniste en régime de changes fixes, alors la courbe IS se déplace vers la droite et le niveau de la demande agrégée augmente, le motif de précaution augmente aussi. On a un déséquilibre car l’offre n’a pas bougé. On fait alors chuter la demande de monnaie pour motif de spéculation grâce à la hausse des taux d’intérêt. La valeur de la monnaie tend à augmenter. Donc la BCE augmente la masse monétaire en achetant des devises. LM se déplace vers la droite jusqu’à ce que les capitaux arrêtent d’affluer dans le pays. Un nouvel équilibre vers la droite semble montrer que la politique budgétaire expansionniste soit efficaces (hausse des revenus).

Si politique monétaire expansionniste, la courbe LM se déplace vers la droite avec une baisse de et un revenu plus élevé. Or ayant baissé, il est inférieur à (taux d’intérêt international) donc se produit une sortie de capitaux. La monnaie nationale se déprécie. Mais la BCE n’intervient pas (pas obligée). Cela améliore la compétitivité des prix des entreprises nationales. Si les exportations augmentent alors la demande étrangère adressée aux producteurs nationaux a alors augmenté. Donc IS se déplace vers la droite. Et l’économie s’achemine vers un nouvel équilibre où accompagné d’un revenu national plus élevé. En régime de changes flexibles, la politique monétaire apparait efficace. Pour ce que est de la politique budgétaire expansionniste en régime de changes flexibles, alors BP va être excédentaire avec une appréciation de la monnaie nationale. Cela dégrarde la compétitivité des prix des entreprises nationales. Donc une baisse de l’exportation et une hausse de l’importation donc cela provoque un déplacement de IS vers la gauche jusqu’à arriver à son point de départ. Cette politique budgétaire est alors inefficace.

Combinaison des politiques économiques :

* Règle de Tribergen : il faut qu’il y ait autant et instruments que d’objectifs, si on veut une politique économique efficace. Or dans le monde réel, les effets des instruments sont incertains et des délais d’action sont variables.
* Selon Mundell, chaque instrument doit être affecté à poursuite de l’objectif pour lequel il a une efficacité relative la plus forte. Il énonce qu’il faut affecter la politique monétaire à réalisation d’équilibre externe de la politique budgétaire à la réalisation d’un équilibre interne. Or une pratique de la politique budgétaire expansionniste si confrontée à du sous-emploi. Si confronté à tensions inflationnistes, politiques monétaires restrictives s’imposent.

Dans les pays avec le régime de changes flexibles, les BC interviennent sur le marché de change.

**Section 2 : Quelle place pour la politique budgétaire européenne ?**

L’Etat à travers les finances publiques d’après Musgrave est tel que :

* Fonction d’allocation ou d’affectation des ressources
* Fonction de redistribution (tend à corriger la répartition des revenus afin qu’elle soit équitable)
* Fonction de régulation de l’activité économique grâce à la progressivité des revenus fiscaux (le plus important en fonction des stabilisateurs automatiques)

Selon Keynes, l’Etat doit soutenir l’activité économique. Une politique budgétaire active justifiée par multiplicateur. La régulation est discrétionnaire. Les stabilisateurs automatiques en période de récessions, les recettes fiscales tendent à baisser. Les PS ont tendance à augmenter car les gens gagent moins. En période excédentaire, les recettes fiscales augmentent, les soldes varient en fonction de la conjoncture économique. Les revenus sont contra-cyclique car jouent dans le sens opposé à la conjoncture.

A partir des années 1980, l’efficacité des politiques de dépenses publiques profondément remise en cause. Après le choc pétrolier de 1973, on a plus cette relation inverse. Mais on a disparition de la courbe de Phillips. Du coup, des critiques de la politique budgétaire expansionniste :

1. Mise en évidence des effets d’éviction

Une éviction réelle : hausse des dépenses publiques accompagnée d’une hausse de Y mais cela évince une partie de l’offre privée.

Une éviction financière : le marché de la monnaie déséquilibré donc hausse du taux d’intérêt mais cela déprime l’investissement.

1. Remise en cause des multiplicateurs de dépenses publiques

Par Milton Friedman avec sa théorie du revenu permanent : le consommateur ne dépend pas du RDE mais du revenu permanent (revenu estimé sur le LT du revenu moyen d’un individu). Cela permet de montrer que les revenus supplémentaires issus de G n’affectent pas le revenu permanent car ils sont considérés comme transitoires. Donc effet du coefficient multiplicateur sera faible. De plus, les politiques de relance sont définies comme inefficaces par Friedman.

1. Réactualisation de l’équivalence ricardienne par R. Barro avec le facteur des anticipations rationnelles

Il affirme neutralité des dépenses publiques car compensées par baisse de la consommation des agents économiques. Donc n’accroit pas la demande globale mais provoque une hausse de l’épargne des ménages. Si G financées par émissions de monnaie supplémentaire, alors les agents vont anticiper ces émissions. Le financement monétaire public va alors entrainer une hausse de l’inflation. Ces agents anticipent ainsi l’érosion de leurs encaisses monétaires par l’inflation et épargnent pour reconstituer la valeur réelle de leurs encaisses monétaires.

1. Le problème de la contrainte extérieure en économie ouverte

Où une partie de la hausse de la demande issue de politique de relance va être satisfaite par produits étrangers. Ca peut alors se solder par déficit extérieur important comme (Chirac en 74 et Mauroy en 82).

1. Le problème de la dette publique qui est financée par emprunt

On a un risque important d’effet boule de neige de la dette publique où un déficit accumulé conduit à une hausse des dettes qui contribuent à paiements des intérêts, et donc à une hausse du déficit qui s’accompagne d’une hausse de la dette et ainsi de suite.

Donc régulation par le budget était minimale depuis les années 1980 mais avec la crise des subprimes de 2007, on a assisté à un retour des dépenses publiques. On a alors pu observer que les plans de relance des pays européens sont très distincts (ne privilégient pas les mêmes secteurs et pas avec la même somme contributive).

Retour sur l’analyse de Friedman :

* Dans les années 1930, réduction de l’offre de monnaie accompagnée de non intervention des autorités bancaires.
* Eclatement de la bulle des subprimes en juillet/août 2007. Mais crise ravivée par la faillite de Lehman Brothers (15/09/2008) qui décrit réactions de la Fed avec soucis de l’aléa moral.
* Constat de contagion et défiance des marchés mais les banques centrales sont intervenues massivement en injectant de la monnaie sur les marchés financiers.
* Mais ce qui a changé, c’est que la boucle prix-salaire fonctionne différemment de nos jours que pendant les années 1930 où les salariés ne sont plus en position de force (chômage important) et où on a une inflation non plus salariale mais des inflations du prix des actifs immobiliers et financiers.

Le budget de l’UE est toujours plafonné à 1,24% du RNB pour chaque Etats membres de l’UE.

On est dans un cadre financier de plusieurs perspectives financières :

* Paquet Delors (88-92) : achever le marché intérieur. Budget à 1,2% du PNB.
* Paquet Delors II (93-99) : rattrapage des pays de l’Europe Sud. Budget à 1,27% du PNB.
* Agenda 2000 ou paquet Sauter (2000-2006)
* Stratégie de Lisbonne (2007-2013) où il y a alors six rubriques dans le cadre financier actuel
  + Croissance durable (économie de la connaissance)
  + Préservation et gestion des ressources naturelles (PAC) dont deux piliers pour la PAC :
    - Vocation traditionnel à soutien, agriculture locale
    - Soutien
  + Citoyenneté, liberté, sécurité et justice
  + L’UE en tant qu’acteur mondial
  + Administration
  + Compensations (relatif à l’élargissement de l’UE)

2 postes importants représentant 78,1% du budget total : la cohésion (38,1%) et les ressources naturelles (40%).

La cohésion : cohésion régionale et aide à la reconversion éco-sociale.

Il s’agit de moderniser l’économie grâce à la recherche, la formation et à l’éducation.

Les objectifs de l’UE sont tels que :

* Allocation des ressources, poids faible car on valorise avant tous les transports, recherche et développement, et actions liées à amélioration de l’éducation. Toute politique de relance est pratiquement impossible car le budget est plafonné à 1,24% du RNB de l’UE.
* La redistribution, poids important car rassemble la cohésion et les ressources naturelles. Retour sur la PAC, lancée en 1962, avait pour objectif de rendre compétitif les agriculteurs européens. Mais au fur et à mesure, sert de soutien au revenu des agriculteurs.
* Plafonnement du budget actuel ne peut pas servir à stabiliser et l’économie européenne. Débat sur ce cas avec plaidoyer sur le fédéralisme budgétaire (étudie la répartition, coordination et transferts des compétences budgétaires entre niveau de responsabilité politique). Mais actuellement, pas de fédéralisme européen car budget trop faible. Il y aurait besoin d’un pilotage de la zone euro mais il y a d’autres enjeux tels que le développement des solidarités sociales et fiscales. Mais un fédéralisme budgétaire réclamerait un budget plus important afin de remplir pleinement ses objectifs (allocation, redistribution, stabilisation).

Mac Dougall proposait d’avoir un budget européen de 5% du PIB européen. Le budget fédéral permet d’absorber les chocs asymétriques de demande (grâce à des stabilisateurs automatiques) mais aussi de financer des politiques discrétionnaires concertées (rôle stabilisateur à effet positif si budget important). Le budget ne peut alors être contra-cyclique. Il doit s’accompagner de mesures de trésorerie.

Le fédéralisme budgétaire permet de financer des effets externes des politiques des Etats membres. Ces politiques ont de nombreuses interdépendances :

On remarque des effets externes lorsque les décisions d’un Etant ont des conséquences en termes de cout et de bien être sur un autre Etat. Il y a des effets externes positifs lorsque les intérêts des Etats membres rejoint celui de l’UE (les dépenses d’infrastructures, dépenses en R et D). Il y a un effet externe négatif lorsque les décisions prises par un Etat ne vont pas dans le même sens de l’UE et l’affecte (dumping social, réseaux criminels).

Les couts et les avantages sur lesquels se fonde un Etat pour prendre des décisions ne tiennent pas compte des couts et des avantages qui affecteront l’UE. Le niveau d’intervention le plus efficace pour un domaine est le niveau supranational dans le cadre des effets externes. Les dépenses supranationales génèrent de l’externalité positive.

Quant à la redistribution, cela génère des transferts inter-générationels et inter-régionaux. Le budget de l’UE néglige la redistribution inter-personnes (inter-générationnelles, ainsi un budget fédéral conséquent permettrait d’avoir une redistribution sociale et donc de définir une identité européenne). Tout ce débat renvoit à la question de l’intégration politique. Or, actuellement, il n’y a qu’une intégration économique. Les recettes du budget européen proviennent pour la plupart au taux de participation de chaque pays.

Pour revenir à la stratégie de Lisbonne, qui a été lancé en mars 2000, il y a été fixé plusieurs objectifs :

* 3% du PIB en recherche et développement,
* Taux d’emploi global à 70%

Il y a eu des révisions en 2004. On a ainsi mis en place la Méthode Ouverte de Coordination pour mettre en œuvre un cohésion de dettes politiques nationales. Les Etats membres ont un langage commun (benchmarking) afin de compenser les progrès réalisés.

1. Analyses des perspectives financières de 2007-2013 au regard de la stratégie de Lisbonne

Des efforts réalisés pour réduire le poids des deux postes (cohésion et ressources naturelles) mais ils restent prépondérant. Il y a volonté d’adapter le budget européen mais il n’y a pas de changements majeurs.

Le budget de l’UE n’est pas assez ambitieux par rapport aux objectifs fixés. Si on compare l’UE aux USA, beaucoup d’insuffisances par rapport aux USA (PIB des USA supérieur au PIB de l’UE de 54% de même pour N).

La part des dépenses en recherche et développement rapportée au PIB est inférieure à celle fixée par la stratégie de Lisbonne. Mais dû en partie à des disparités entre pays européens.

La stratégie de Lisbonne a donné des résultats mitigés. Le conseil européen du 25 et 26 mars 2010 a donné lieu à de nouveaux objectifs pour 2020 :

* Faire passer le taux d’emploi à 75% de la population en âge de travailler
* Consacrer 3% du PIB de l’UE à la recherche et au développement
* Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% en 2020
* Baisse de 20 millions, personnes risquent d’être pauvres
* Ramener abandon scolaires sous barre des 10%

Question des contributions nettes revient au gout du jour :

* Compensation britannique provient de Tchatcher car on paye structurellement plus que les autres et reçoit moins d’aides de la part de l’UE
* Allemagne qui est principal contributeur réclame abaissement du budget européen à 1% du PIB de l’UE

**CHAPITRE 4 :**

**LA COORDINATION DES POLITIQUES BUDGETAIRES NATIONALES ET LE PACTE DE STABILITE ET DE CROISSANCE**

On est face à une configuration particulière où la politique monétaire est centralisée dans la zone euro, la politique budgétaire est minimaliste pour l’UE et les politiques budgétaires décentralisées des Etats membres (car en vertu du principe de subsidiarité où les rôles des politiques sont attribués à échelon le plus bas sauf si efficace au niveau supranational).

Une politique décentralisée a le plus d’avantages pour partie stabilisatrice.

Seule la politique budgétaire permet de faire face à des chocs asymétriques, d’où l’existence du principe de subsidiarité.

Il n’existe aucun mécanisme de solidarité pour remédier aux chocs asymétriques. Le budget européen pourrait régler cette carence mais devant être stable et étant fixé à 1,24% du RNB européen, il ne peut être mobilisé contre les chocs asymétriques.

Les enseignements du modèle de Mundell-Fleming permettent de dire qu’une politique budgétaire expansionniste est efficace grâce à la mobilité parfaite des capitaux et des changes fixes.

Parmi les objectifs fixés par les gouvernements, le principal est le maintien d’un niveau élevé d’emplois. On a ainsi un policymix européen particulier car sépare les tâches de stabilisation monétaire des tâches de stabilisation réelle. Cette dichotomie peut être à l’origine de conflits entre les différents gouvernements et la BCE.

La politique budgétaire d’Etat peut avoir des effets favorables ou défavorables sur les autres Etats. On parle d’externalités négatives (défavorables) ou d’externalités positives (favorables). Il s’agit de coordonner les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune. Mais il s’agit également de coordonner les différentes politiques budgétaires nationales entre elles (cela se fait grâce au PSC).

**Section 1. L’interdépendance des politiques budgétaires et la réponse adoptée par l’UE**

1. Les externalités négatives ou les effets de débordement négatifs

Cas favorables : lorsqu’un Etat stimule son revenu national, cela profite à ses partenaires commerciaux grâce à la hausse des exportations.

Effets négatifs :

* En termes de taux d’intérêt où cela risque d’élever le taux d’intérêt car . Or la BCE, ayant pour objectif principal de stabiliser les prix, alors elle risque d’augmenter ses taux d’intérêt directeurs et donc aura une répercussion sur l’octroi de crédits par les banques de second rang. L’Etat sera en déficit et cherchant à le financer va augmenter les taux d’intérêt de l’ensemble de la zone.
* Etats menant une politique budgétaire expansionniste de façon récurrente risquent de déstabiliser la zone euro dans son ensemble. Cela pose un problème de soutenabilité de l’économie et du risque de défauts de paiement (cas grec). Cela risque alors de déstabiliser l’UEM. Or, le traité interdit à la BCE et aux BC nationales d’acheter des titres nationaux (hausse de non renflouement où les Etats se désolidarisent de l’Etat en situation de défaut de paiement). Néanmoins la BCE ne peut pas ne pas réagir à un Etat en situation de banqueroute. Les opérateurs financiers vont anticiper une hausse accrue des taux d’intérêt qui fragilisera le marché financier car de nombreux opérateurs détiennent des parts importantes d’une banque étrangère.
* Divergence des politiques budgétaires nationales et de la politique monétaire s’explique par la nécessité des Etats d’investir en période électorale. Or, cela risque de faire baisser l’efficacité de la politique monétaire de la BCE. Donc, il est nécessaire de coordonner ces politiques budgétaires. On les soumet à des règles de discipline budgétaire commune. C’est le rôle du PSC d’internaliser les externalités négatives discrétionnaires.

1. La genèse du PSC, les règles initiales et les réformes de 2003 et 2005

Pour adhérer à la zone euro, il faut respecter des critères de convergence (taux de change, taux d’intérêt, dette et déficit). Dès lors, l’objectif du PSC est d’éviter que la politique budgétaire nationale ne freine le politique monétaire de la zone.

3 piliers du PSC :

* Concertation sur la situation économique et financière des Etats membres et surveillance multilatérale (programme pluri-annuel décidé au Conseil de l’Ecofin)
* Obligation faite des Etats membres de se conformer à l’objectif à moyen terme de stabilité voire d’excédent budgétaire
* En cas de déficit excessif (supérieur à 3% du PIB), alors sanctions sont données. Le Conseil Ecofin émet un avertissement à l’Etat en situation de déficit excessif suite à une concertation avec la Commission Européenne. Au bout de deux ans, l’Etat concerné devra payer une amende dont le montant sera versé aux pays les plus vertueux.

La réforme, l’amendement du PSC en mars 2003 : le PSC est entré en vigueur en 1999 suite à l’émission de l’euro. La conjecture économique s’est dégradée en 2001. En 2002, le Conseil de l’Ecofin donne un avertissement au Portugal. Le gouvernement Raffarin laisse filer le déficit (environ à 3,2% du PIB). Il en est de même pour l’Allemagne (environ 3,5% du PIB). La France et l’Allemagne réclame donc un assouplissement du PSC en 2003. Prodi, président de la CE, affirme que le « PSC est stupide, tout comme toutes les décisions rigides ».

On introduit ainsi dans le PSC, le solde structurel (solde corrigé des variations conjoncturelles). Il doit s’améliorer de 0,5% du PIB par an pour les pays les moins avancés dans le cadre de l’équilibre budgétaire. Le solde structurel n’est qu’estimé.

Malgré la réforme, des déficits encore trop importants dans de nombreux pays. Certains pays connaissent un endettement structurellement élevé (supérieur à 60% du PIB pour l’Italie et la Grèce par exemple). On assiste alors menace institutionnelle avec le désaccord sur décision de la Commission et du Conseil Ecofin.

La réforme de 2005 : il faut tenir compte de la qualité des dépenses publiques. Si les pays réalisent des dépenses de recherche et développement, alors ce pays qui a dépassé le critère de déficit, ne sera pas sanctionné. Les Etats membres doivent baisser leur déficit en période de croissance. Ils pourront ainsi ne pas subir un déficit excessif en période de ralentissement en ayant deux ans pour l’éviter. Pour les pays n’ayant pas atteint l’objectif à moyen terme, ils doivent baisser leur déficit de 0,5 point par an. Mais cet engagement est modulable en fonction de la conjoncture.

Le PSC s’applique aux 27 pays mais il est plus contraignant pour les pays membres de la zone euro (17).

Le solde public s’est fortement dégradé dans de nombreux pays européens suite à la crise économique de 2007.

1. Le PSC est-il pertinent ?

Les PIGS :

* La Grèce est structurellement déficitaire ;
* L’Irlande et l’Espagne étaient excédentaires jusqu’à l’apparition de la crise en 2007 où ces deux pays connaissent alors des déficits excessifs. Ils sont durement frappés par la crise avec le taux de chômage élevé. Mais il faut rappeler que le taux d’inflation était plus élevé que pour la zone euro. Du coup, leur taux d’intérêt réel était faible. Cela a favorisé la création de bulles spéculatives sur les marchés immobiliers (Espagne) et les services financiers (Irlande). Leur compétitivité prix s’est fortement dégradé par rapport à d’autre comme l’Allemagne (solde de transactions courantes inférieur à 0). L’Espagne et l’Irlande connaissent une hausse de leur endettement privé grâce à une abondance de crédits bons marchés.

Le PSC ne s’intéressent qu’aux finances publiques, il n’a pas permis de baisser l’endettement public grec et d’empêcher l’endettement prix de l’Espagne et de l’Irlande.

**Section 2. Les enjeux de la coordination au sein de la zone euro**

Cela vise à accroitre le bien-être commun.

1. Distinction entre coordination de règles et coordination stratégique, discrétionnaire

Coordination de règles : PSC car on cherche à stabiliser la zone euro.

Ce choix de l’UE explique le refus d’un budget fédéral important visant à une politique européenne économique commune.

La coordination discrétionnaire a également pour objectif d’augmenter le bien être en reposant sur les capacités des pays à se coordonner conjointement (l’accord de Plazza en 1985 entre BC).

1. Couts et avantages de la coordination

* Recours à théorie des jeux où sont analysées les interactions entre les gouvernements et la BCE (mesure des gains nets tirés de l’équilibre de Nash et de l’équilibre avec coordination des politiques) ;
* Mais il y a risque qu’un Etat s’éloigne de la coopération et ne l’adopte pas (passager clandestin) ;
* La mise en place de punitions crédibles et dissuasives est une solution pour revenir à la coordination.

Le policymix est tel que la politique monétaire restrictive et celles qui sont expansionnistes (politiques budgétaires) sont inefficaces. Il n’y a alors pas de stratégie dominante. Mais deux équilibres coordonnés sont possibles :

* La BCE impose ses préférences avec des politiques monétaire et budgétaires restrictives
* Les gouvernements imposent leur préférence avec politiques monétaire et budgétaires accommodantes.

On a un policymix européen bizarre et absence de politiques structurelles en matière de politique fiscale. De par l’objectif qui lui a été assigné, la BCE a préféré marquer l’accent sur une politique monétaire restrictive et vise à prévenir toutes tensions inflationnistes et à préserver la valeur de l’euro. Il y a risque de conflit entre objectifs de la BCE et ceux des gouvernements.

Le PSC n’a pas permis d’éviter des déficits excessifs. Cela entretient des tensions entre les Etats et la BCE à cause de la transgression des Etats du PSC. Ainsi, la BCE est beaucoup plus réticente à assouplir les conditions monétaires que la discipline budgétaire est fragile.

Il existe des canaux de transmissions de la politique monétaire mais les politiques budgétaires nationales ne réagissent pas de façon uniforme face aux variations du taux d’intérêt. Cela entraine une perte d’efficacité de la politique monétaire unique et aussi du policymix. La relation prix-salaire et organisation du travail sont de bons exemples.

Les Etats membres ne peuvent plus utiliser l’arme du taux de change et l’arme de la politique monétaire. Il ne reste aux Etats que la politique budgétaire avec pour principale arme, la fiscalité. Or, le PSC sous estime les différences fiscales. On assiste à une surenchère aux moins-disant fiscal. La concurrence fiscale se traduit par une baisse des prélèvements et donc une baisse des recettes. Cela contraint le choix des dépenses publiques.

Exemple de l’Irlande avec le choix de faibles impositions (dumping fiscal) qui contribua à la hausse de l’IDE. Mais les pays de l’Europe centrale se mettent à suivre la même stratégie contraignant l’Irlande à une fuite des capitaux. Il n’y a pas d’accord collectif européen en matière de chômage et de croissance.

**Section 3. Quelles réformes du mode de coordination ?**

Deux réformes du PSC : en 2003 et en 2005.

Le PSC représente un frein à la poursuite de la politique économique nationale. En cas de chocs, de récessions, le PSC ne laisse pas suffisamment filer les déficits pour relancer la croissance.

Le PSC pose un problème d’ordre politique tel que des avertissements et des sanctions sont décidées au niveau du Conseil Ecofin. C’est comme si les ministres de l’économie décidaient de se punir entre eux.

La règle de 3% de déficit est arbitraire et n’a pas de justification économique et s’applique à tous les pays quelque soit leur situation économique.

Le PSC suppose un certain niveau de dette optimale. A moyen terme, un solde nul ou excédentaire entraine une dette nulle. Or, il n’est pas indiqué qu’une dette nulle soit le niveau optimal.

Les réformes du PSC sont les suivantes :

* Rendre plus crédible les engagements inscrits dans le PSC (intervention des politiques)
* Utiliser un critère d’inflation à la place de celui du déficit car diversité des rythmes d’inflation (mise en avant du cas de l’Espagne et de l’Irlande)
* Accorder moins de poids au critère de déficit et plus de poids à celui de la dette publique (changes d’intérêt accroissent la dette publique de par son accumulation)
* Prendre en compte l’endettement privé et plus particulièrement l’équilibre entre l’épargne et l’investissement privé.

Les réformes plus globales de la gouvernance économique en Europe :

La crise grecque souligne les limites des institutions économiques européennes. La clause de non renflouement de la zone euro n’est pas crédible après ce plan de sauvetage par la BCE. Mais avant même la crise grecque, les gouvernements n’ont pas su se mettre d’accord pour un plan de relance commun. Les européens ne sont pas capables de créer des agences de notation pour faire concurrence à celles des USA (Fitch,…). L’UE ne parle pas d’une seule voix sur la scène internationale. D’où les réformes :

* Méthode intergouvernementale (donner du poids à une agence intergouvernementale telle l’Eurogroupe avec Traité de Lisbonne qui n’est pas encore une instance décisionnelle).
* La Commission européenne a une image de technocracie à qui on pourrait déléguer plus de pouvoir.
* Passage à un vote à majorité qualifiée pour questions fiscales au sein du Conseil Ecofin.

**CHAPITRE 5 : POLITIQUE INDUSTRIELLE ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE EN EUROPE**

Section 1. Conception restrictive de la politique industrielle

Une politique industrielle cherche à améliorer le développement et la compétitivité d’une économie. En France, cela désigne les politiques sectorielles.

La politique industrielle entretient des liens avec la politique de la concurrence, la politique commerciale…

La politique de la concurrence vise à empêcher une ou plusieurs entreprises de créer un déséquilibre en créant une rente plus élevée qu’en concurrence. Le problème est rationnel pour une entreprise qui cherche à s’imposer sur un marché. Il s’agit de lutter contre la concurrence déloyale. La politique de la concurrence subordonne la politique industrielle.

La politique industrielle tient une place marginale dans les Traités au profit de la politique de la concurrence. CEEA crée en 1957 (nucléaire) pourtant aucune trace dans le traité de Rome de 1957 d’une politique industrielle commune organisée. La mise en place de normes communes et d’une protection de l’innovation contribuent à la structuration industrielle. Ce sont les conditions nécessaires mais pas suffisantes.

Dans les années 1970-1980, la CE accompagne les reconversions industrielles. Des programmes sont développés destinés à promouvoir la fabrication et la conception d’innovation industrielles (ESPRIT ? RACE…). Les mesures prises par les Etats en faveur de la compétitivité industrielle ne doivent pas entraver la concurrence. Les traités ont poussés à libéraliser les secteurs économiques et plus particulièrement les télécommunications et La Poste.

Le Conseil et la Commission poussent ses développements avec deux enjeux majeurs pour l’industrie :

* Désindustrialisation de l’Europe

Un pays qui n’aurait plus de base industrielle devrait favoriser le secteur tertiaire. D’où l’importance d’une politique industrielle efficace vers des secteurs de l’avenir et non du déclin grâce à des dépenses publiques. Il existe une véritable politique industrielle : l’horizontale qui consiste à développer un environnement favorable à l’industrie grâce à la recherche et au développement, à l’amélioration des infrastructures et à l’action en direction des PME.

Le « jeu » de l’initiative privée est de rigueur et où les pouvoirs publics interviennent en amont. Les partenariats publics-privés sont favorisés où les entreprises sont maitresses des décisions et les pouvoirs publics décident de donner des aides.

La mise en place de CLUSTER (regroupement sur un même site d’entreprises interconnectées, des fournisseurs spécialisés, des centres de recherche et de développement et des universités) qui est source d’externalités positives de réseau. Cela renvoie au schéma de Michael Porter.

SCHEMA

Deux éléments caractérisent le CLUSTER :

* Interactions et échanges d’informations entre firmes
* Proximité sectorielle et géographique entre secteurs

Exemple : la « Silicon Valley » et le « Silicon Sentier »

Les effets d’agglomération tendent à amplifier l’installation d’entreprises dans un même endroit.

En France, la mise en place des pôles de compétitivité a résulté de la combinaison sur un même territoire de trois ingrédients : entreprises, centres de formations et centres de recherche auxquels s’ajoutent trois facteurs : partenariats, projets de R et D et la visibilité internationale.

Même si la Commission conçoit la politique industrielle comme horizontale, elle n’exclut pas des actions stratégiques dans l’industrie chimique, pharmaceutique et de la défense. Les projets de R et D peuvent avoir des conséquences bénéfiques pour plusieurs secteurs et générer des « grappes d’innovations » (Schumpeter). En 2005, la CE a adopté des actions sur certains secteurs, mais sont effectués en amont mais aussi en aval en améliorant l’accès de l’industrie communautaire aux marchés tiers.

Plan d’actions de la Commission Européenne (adopté en 2005) :

1 – améliorer la législation communautaire : il s’agit de prendre en considération à tous les stades l’impact des différentes politiques européennes sur la compétitivité de l’industrie européenne mais il faut mettre en place l’initiative « mieux légiférer ».

2 - soutien à la recherche industrielle et à l’innovation

3 – anticipation et accompagnement des restructurations industrielles avec soutien des reconversions économiques et sociales des régions défavorisées (grâce à des fonds structurels et en 2007, aux fonds « d’ajustement à la mondialisation »).

Quelle est l’opportunité d’une politique industrielle stratégique ?

Du fait d’une concurrence imparfaite dans de nombreuses activités que les firmes ont invité à s’agrandir en mettant des barrières à l’entrée. Ces comportements stratégiques constituent autant de moyens d’être en oligopole. Dans les secteurs des composants électoraux par exemple, il y a peu d’entreprises. La première à innover a une position de monopole et obtient avantage pouvant s’auto-entretenir (avantage du « firstmover »). Les gouvernements peuvent affecter la concurrence entre les firmes domestiques et étrangères. Les Etats peuvent alors aider leurs entreprises nationales en les incitants à innover, soit en les aidant à conserver leur rang mondial. La politique industrielle crée pour partie l’avantage comparatif d’un pays. Les spécialisations internationales dépendent aussi des actions des gouvernements.

Arguments plus volontaristes :

Dans de nombreuses industries, la capacité d’imposer un **standard (industriel ou groupe industriel qui permet de définir la nature des documents échangés entre les différents services)** est stratégique car permet d’installer l’industrie sur une trajectoire technologique croissante : se met en place de deux manières :

1. Laisser faire le marché et la concurrence
2. Mise au point d’un standard officiel (théorie évolutionniste en économie industrielle en montrant qu’une technologie devient efficace car elle a été choisi, pas le cas au départ)

Une fois qu’un standard est adopté, une trajectoire particulière s’engage.

L’UE n’est pas seulement un marché sur lequel s’affronte les entreprises qui cherchent à élargir les parts de marché. L’UE a aussi pour but d’organiser un espace de production. L’UE se doit alors de préserver ses modalités de produire et de consommer. Or il est peu probable que l’UE mette en œuvre cette stratégie car elle doit :

* Volonté des gouvernements d’avoir politique commune industrielle. Or cela fait défaut car tendance libérale pense que la politique à la concurrence soit suffisante.
* Intervention accrue des Etats et de l’Union pour orienter, façonner des spécialisations. Or, la CE interdit interventionnisme étatique et rappelle constamment son hostilité à l’interventionnisme.
* Changement de politique européenne de la concurrence. Or cette politique peut entrer en opposition avec l’amélioration de la compétitivité à visée industrielle. Cela empêche constitution de champion européen. Le contrôle des aides d’Etat est stricte et empêche la restructuration des entreprises disposant d’un personnel qualifié et d’outils performants.

Section 2. Primauté de la politique de la concurrence

* C’est également une politique commune inscrite dans le Traité de Rome.
* Ne prend son véritable essor qu’après l’acte unique européen.
* Elle mise à contrôler le fonctionnement des marchés, elle vise à protéger son fonctionnement concurrentielle de par :
  + Encadrer, démanteler le fonctionnement des Etats.
  + Prévenir la concentration excessive et l’abus de position dominante des entreprises.

Un environnement concurrentiel favorise la compétitivité des entreprises. Les entreprises se faisant concurrence ont tendance à baisser leurs prix et sont incitées à innover. Ainsi, la CE applique et fait respecter le droit de la concurrence. Les autorités nationales de la concurrence viennent en appui de la CE. Les règles de concurrence observent plusieurs cas de figure :

1. Entente (article 81)

Désigne tout partage de marché (fixation de quota de production), elles sont interdites sur marché intérieur car finisse rapport entre le consommateurs et le producteurs. Pourtant régime d’exemption (exception) pour cas permettant progrès technique. Des cas d’ententes sanctionnées :

* + Cartel des vitamines avec amendes en 2001 de 855 millions d’euros.
  + Nintendo + 7 distributeurs officiels pour avoir maintenu tarification à des écarts élevés avec amende de 168 millions d’euros.

1. Abus de position dominante (article 82)

Désigne les entreprises qui fixent prime de fidélité à ses clients à l’encontre de ses concurrents.

Des cas sanctionnés :

* + Michelin pour avoir fixer des rabais sur ses pneus des poids lourds avec amende en 1993.
  + Microsoft pour avoir abusé de sa position dominante sur marché des systèmes d’exploitation pour ordinateur personnel avec amende de 497 millions d’euros en 2004.

1. Contrôle des concentrations (règlement 133 du 20/01/2004)

Ce n’est pas interdit sauf si cela crée ou renforce une position dominante susceptible de déboucher sur des abus. Une concentration désigne rachat d’une entreprise (acquisition). Les rapprochements des entreprises au sein du marché commun a rendu nécessaire l’intervention communautaire. Le règlement s’applique à l’UE à partir d’un certain seuil de concentration des entreprises. Il a pour critères :

* + CA mondial > 5 milliards d’euros
  + CA européennes > 250 millions d’euros

Cas de contrôle de concentration :

* + Dans secteur pharmaceutique : Pfiza, Pharmacies et Sanofi, Synthélabo où le transfert des produits à leur concurrent leur a permis d’être autorisé.
  + Dans fusion de Schneider et Legrand, la CE l’a refusé mais ce veto a été annulé après recours à la Cours de Justice des CE le 22/10/2002.

1. Aides d’Etat (article 87, 86 et 89 du Traité CE)

Prennent la forme de subventions. Les aides sont interdites car constituent des entraves à la concurrence. Mais des exemptions pour aides concernent la R & D, régions défavorisées, à la protection de l’environnement, à la promotion de PME, à l’emploi, à la formation et à la culture. Les Etats membres sont alors tenus d’informer la CE avant leur mise en œuvre. Cas de dérogations :

* + Aide à la formation en faveur de Fiat de 38 millions d’euros
  + Aide de R et D en faveur de Motorola, Phillips et Société Microelectronics de 293 millions d’euros en 2003 en faveur d’un projet de recherche commun aux trois entreprises.

Conclusion

Si on regarde les différents grands succès industriels européens n’ont pas été impulsés par l’UE mais par un consortium entre les Etats européens. C’est l’affirmation d’un pouvoir européen.

**CHAPITRE 6 : CHOMAGE ET POLITIQUE D’EMPLOI EN EUROPE**

Introduction :

Le chômage de l’UE est à des niveaux élevés par rapport au chômage des USA.

Le chômage européen semble persister malgré les mesures prises pour tenter de le baisser.

En 1997, la mise en place de la Stratégie Européenne pour l’Emploi (SEE). La mise en place d’un marché unique devait exercer des réductions sur le chômage et favoriser l’harmonisation sociale.

Les Etats membres se sont engagés à avoir des objectifs et des cibles communes. Ils s’engagent également à assurer un suivi de ces objectifs.

Section 1. Le chômage, un mal européen ?

Un chômeur est un individu dépourvu d’emploi alors qu’il est en âge de travailler et qui est à la recherche active d’un emploi rémunéré (définition du BIT).

En France, ils sont enregistrés par l’Enquête Emploi et par les fichiers du Pôle Emploi. Ces demandeurs d’emploi sont répartis en cinq catégories (A, B, C, D et E).

En décembre 2009, en France métropolitaine, on avait 2,7 millions de chômeurs alors qu’on avait seulement 2,64 millions de demandeurs d’emploi par Pôle Emploi de la catégorie A.

On avait des personnes en situation « d’inactivité » c'est-à-dire en formation, cessation anticipée d’activité, chômeurs découragés. On est donc face à une zone de chômage déguisé.

Une seconde zone floue : entre le chômage et l’emploi tel que l’emploi à temps partiel.

Une zone de situation intermédiaire où les individus choisissent de travailler moins.

Une zone non catégorisable, le travail au noir.

SCHEMA DU HALO DU CHOMAGE

* Cela donne une vision partielle du chômage.

On a des objectifs quantifiés en termes de taux d’emploi (N).

Il existe de fortes différences entre l’UE et les USA :

* Le taux de croissance prévu pour 2010 :
* Le taux de chômage en mars 2010 était de +9,0% pour l’UE à 27.
* Le taux d’emploi pour 2009 était de +64.6% pour l’UE à 27.

Dans l’UE :

* Modèle libéral : UK
* Modèle nordique : Danemark, Suède
* Modèle continental : Allemagne, France

Avant même stratégie de Lisbonne pour taux d’emploi des travailleurs âgés (avoir 50%), Danemark (51,7) et Suède (62,6) l’avaient déjà atteint en 1997.

Pour le cas du taux d’emploi des femmes, dès 1997, les pays nordiques et libéraux avaient atteint l’objectif sauf que beaucoup des femmes y travaillent à temps partiel.

Section 2. La stratégie européenne pour l’emploi

* Cela constitue un important objectif et contribue à la réalisation de ses objectifs.
* La SEE utilise le MOC qui est fondé sur 5 principes :
  + Subsidiarité répartissant compétences entre Commission et Etats membres.
  + Convergence, stratégie visant l’emploi en action concertée.
  + Apprentissage mutuel, échange de procédé de bonnes pratiques.
  + Approche intégrée, où réformes structurelles ne touchent pas que domaine de l’emploi mais aussi politiques sociales, de l’éducation, de la formation.
  + Gestion par objectifs, où pays membres définissent des objectifs en commun.
* Organisation de ces principes est telle que le Conseil Européen propose des lignes directrices qui entraine les réformes nationales. Les lignes directrices poussent à l’augmentation de l’offre du travail (veiller à ce que davantage de personnes souhaitent travailler).

Une autre priorité se dégage : l’investissement en capital humain permettant la croissance. Il faut développer la flexibilité du travail. Un thème qui ressort, c’est la structuration de la compétitivité des entreprises en baissant le cout du travail grâce à la limitation des préventions salariales.

Les présupposés de la SEE sont :

* + Lutter contre le chômage, c’est augmenter la quantité d’emploi dans l’économie fondée sur la connaissance. C’est l’amélioration du niveau d’éducation initiale des jeunes, c’est favoriser la formation tout au long de la vie afin de renforcer l’adaptabilité des salariés.
  + En matière de lutte contre le chômage, la SEE privilégie l’action sur le chômage structurel. On distingue deux types de chômage : structurel et conjoncturel. Le chômage conjoncturel est lié aux fluctuations de l’économie de court terme. Quant au chômage structurel, c’est celui du long terme. Il existe différentes approches pour l’interpréter : cela renvoie à la courbe de Phillips (NAIRU) et au modèle WS-PS où il y a chômage volontaire et chômage lié à la rigidité des salaires.

SUITE

Le premier, les facteurs institutionnels qui jouent sur les exigences des salaires.

Le second, ce qui affecte durablement les entreprises.

Le troisième déterminant du taux de chômage structurel est le degré de concurrence sur le marché des biens.

On a des difficultés à estimer le chômage structurel :

* + De par les méthodes utilisées,
  + De par l’environnement changeant conduisant à une surestimation ou à une sous-estimation de ce chômage,
  + De par les transformations structurelles de l’économie,
  + De par l’écart énorme de 2,2 points de pourcentage de ce chômage avec l’IC de 95% aux USA en 1990.

Section 3. Les explications du chômage européen et des disparités nationales

Le chômage reste à des niveaux élevés mais des disparités au sein de l’UE. Dans les années 1970, aux USA, le chômage était relativement constant à 5 ou 6% tandis que sur la même période, dans l’UE, il y a une tendance à l’augmentation.

L’OCDE recommande de flexibiliser le marché du travail en Europe.

Hystérésis : persistance d’une phénomène alors que les causes initiales qui l’ont fait apparaître ont disparu même si le chômage peut être conjoncturel, il peut se transformer en chômage structurel (selon Blanchard et Summers).